

# Agreste Bourgogne-Franche-Comté



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

Numéro 44 - Septembre 2018



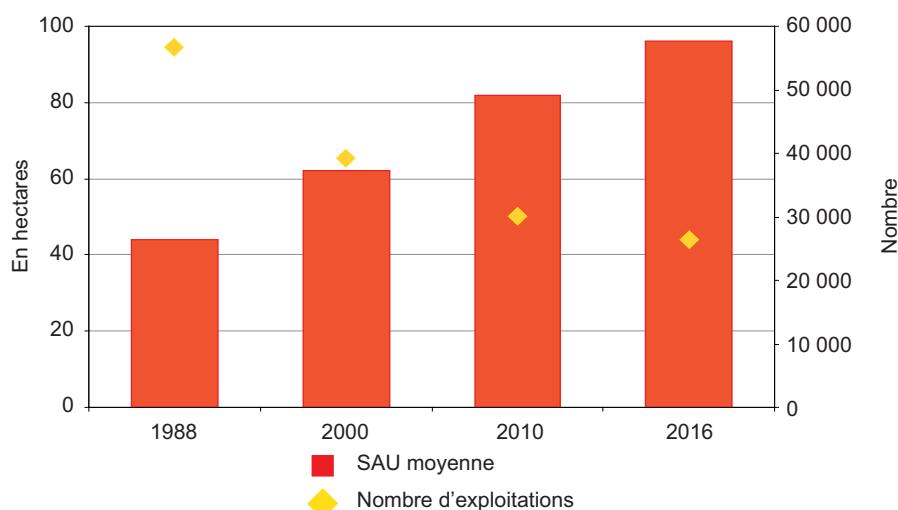
Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2016

## L'agriculture régionale poursuit sa concentration

Entre 2010 et 2016, le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit mais à un rythme moindre par rapport à la décennie précédente. La diminution du nombre d'exploitations est plus marquée dans les filières d'élevage. La région compte 26 400 exploitations en 2016. La SAU moyenne des exploitations augmente, atteignant ainsi 96 hectares\*, soit une hausse de 14 hectares depuis 2010. Un peu plus de 4 exploitations sur dix sont constituées en sociétés. Les actifs permanents assurent l'essentiel du travail agricole. En moyenne, une exploitation emploie 1,7 UTA.

En 2016, la Bourgogne-Franche-Comté compte 26 400 exploitations, soit 6 % du total France métropolitaine. L'agriculture régionale poursuit sa concentration. Depuis 2010, 3 730 structures ont disparu, soit - 12,4 %. Avec un recul annuel moyen de 2,2 %, la diminution des exploitations est cependant moins élevée que lors des périodes 2000-2010 (- 2,6 %) et 1988-2000 (- 3 %). Par contre, ce taux est supérieur à celui de la France métropolitaine (- 1,9 %). La baisse du nombre d'exploitations est plus prononcée dans le Territoire de Belfort (- 5,2 %), dans le Jura (- 3,7 %) et en Haute-Saône (- 3,5 %) qu'en Côte-d'Or (- 0,6 %). Comme lors de la décennie précédente, les disparitions ont concerné en majorité les petites exploitations. Leur nombre a baissé de 30 %. Les moyennes et grandes exploitations dont le potentiel de production est supérieur à 25 000 €, représentent 77 % des exploitations régionales, soit 5 points de plus qu'en 2010. Leur nombre a cependant diminué de 6 %. Les grandes exploitations dont le potentiel de production dépasse les 100 000 €, constituent 53 % des exploitations et produisent les neuf dixièmes de la richesse agricole régionale. Comme au niveau national, avec l'agrandissement des structures, les très grandes exploitations (plus de 250 000 € de PBS) progressent. Elles

## L'agrandissement des exploitations se poursuit



Sources : Agreste – Recensements agricoles et enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

représentent 18 % des exploitations régionales, soit 3 points de plus qu'en 2010. Elles sont très présentes en viti-culture et dans les élevages bovins mixtes et volailles.

### La SAU moyenne a gagné 14 ha depuis 2010

La superficie agricole utilisée (SAU) par les exploitations avoisine les 2,4 millions d'ha. Avec la baisse du nombre d'exploitations, la SAU moyenne

des exploitations régionales\* s'est agrandie de 14 ha et atteint 96 ha en 2016. Au niveau national, la Bourgogne-Franche-Comté se classe au troisième rang des régions pour la surface des exploitations devancée par les régions Île-de-France et Centre-Val de Loire. Hors exploitations spécialisées viticoles qui mettent en valeur 13 ha en moyenne, cette SAU atteint 111 ha. Les moyennes et grandes unités exploitent désormais 119 ha en moyenne soit 8 ha de plus qu'en 2010.

\* uniquement les exploitations ayant une SAU

# Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Parmi elles, 16 % ont une surface supérieure à 200 ha concentrant ainsi 39 % de la SAU régionale. Par ailleurs, les très grandes structures (PBS supérieure à 250 000 €) valorisent un tiers du territoire régional.

## Les exploitations spécialisées dans l'élevage sont moins présentes

La diminution des moyennes et grandes exploitations touche plutôt les spécialisations d'élevage (- 10 %) et notamment les élevages d'ovins-caprins (- 37 %) et de porcins et volailles (- 34 %). La baisse des exploitations spécialisées en bovins lait est supérieure à celles spécialisées en bovins viande, respectivement - 9 % et - 3 %. En raison d'une spécialisation croissante, les structures de polyélevage-polyculture sont moins nombreuses qu'en 2010 (- 20 %). A l'inverse, les exploitations spécialisées en production végétale progressent. Les moyennes et grandes exploitations spécialisées en grandes cultures occupent la première place devant les structures spécialisées en bovins viande. En viticulture, si les petites exploitations diminuent, les moyennes et grandes structures progressent.

Les surfaces agricoles moyennes sont globalement en hausse dans toutes les spécialisations et particulièrement dans l'élevage bovins mixte et en grandes cultures.

## Progression des formes sociétaires

En 2016, 43 % des exploitations agricoles ont un statut de société contre 35 % en 2010. Désormais, elles exploitent 67 % de la SAU et mobilisent les deux tiers de la force de travail. Comme au niveau national, les formes sociétaires concernent sept exploitations sur dix parmi les grandes exploitations, voire plus de huit sur dix parmi les très grandes. Les formes sociétaires se répartissent principalement entre EARL (Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée) et GAEC (Groupements agricoles d'exploitation en commun). Le nombre des GAEC enregistre une forte augmentation. Cette hausse est liée à l'application du principe de la transparence des GAEC dans le cadre de la nouvelle politique

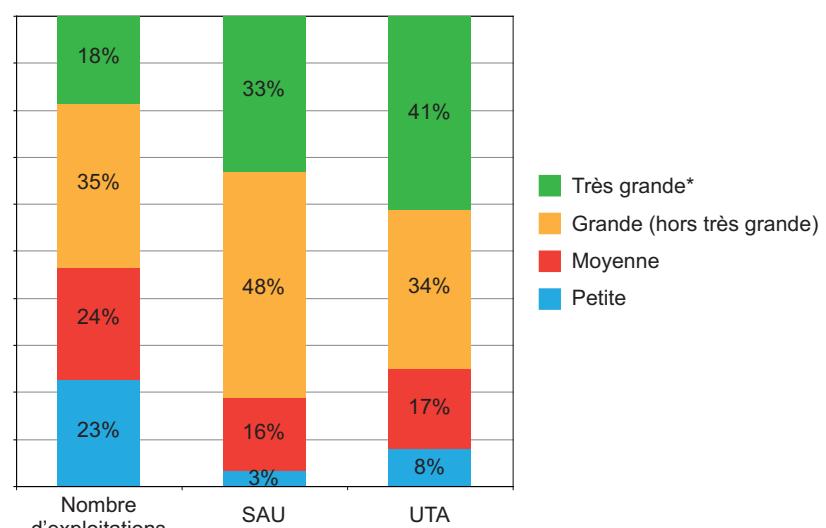
## Chiffres-clés de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté

	2010	2016	Évolution 2016/2010 %
Nombre d'exploitations	30 146	26 405	-12,4
dont à spécialisation végétale	11 424	10 842	-5,1
dont à spécialisation animale	14 741	12 847	-12,8
Exploitants et coexploitants et associés actifs (personnes)	38 306	35 459	-7,4
Travail agricole (UTA)	48 878	44 613	-8,7
Nombre moyen d'UTA	1,6	1,7	4,3
SAU moyenne*	82	96	17,0
SAU moyenne* des exploitations moyennes et grandes	111	119	7,2

\* uniquement les exploitations ayant une SAU

Sources : Agreste – Recensement agricole 2010 et enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

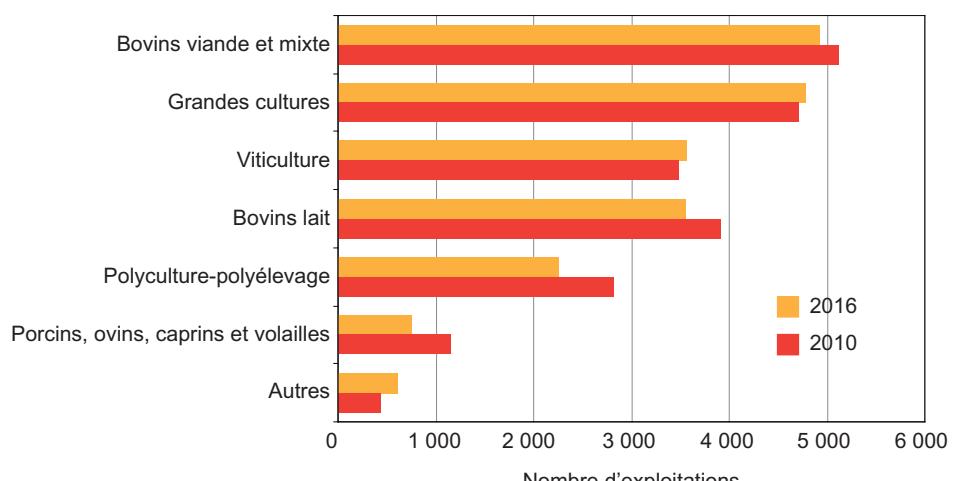
## Un tiers de la SAU est valorisé par 19 % des exploitations



\* voir note méthodologique

Source : Agreste – enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

## Deux exploitations sur cinq spécialisées en bovins



Champ : exploitations moyennes et grandes

Sources : Agreste – Recensement agricole 2010 et enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

# Agreste Bourgogne-Franche-Comté

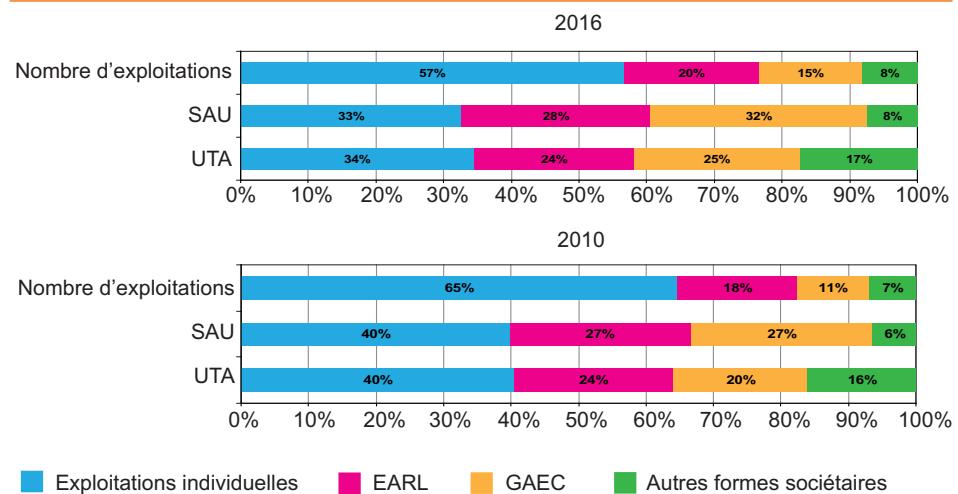
agricole commune. Les GAEC sont très présents en élevage bovins lait. En effet, ce statut est en général particulièrement adapté aux structures possédant du cheptel bovin car il permet de répartir les contraintes liées à l'élevage entre les associés.

Dans les petites exploitations, le statut individuel demeure majoritaire. Parmi les moyennes, huit sur dix sont concernées. L'augmentation des exploitations sous formes sociétaires favorise le regroupement des petites exploitations, ce qui explique en partie leur diminution

## La main-d'œuvre permanente assure l'essentiel du travail agricole

En 2016, les exploitations emploient de façon permanente à temps complet ou partiel près de 50 800 personnes. Elles occupent dans sept cas sur dix des fonctions d'actifs dirigeants. Cette main-d'œuvre fournit un travail équivalent à 39 330 unités de travail annuel (UTA). S'y ajoutent 5 300 UTA assurées par les saisonniers, les occasionnels, les employés de groupements d'employeurs et le personnel d'entreprises de travaux agricoles, de CUMA ou de prestataires. La main-d'œuvre permanente, non salariée ou salariée, assure 88 % de l'activité des exploitations agricoles, soit un peu moins qu'en 2010 (91 %). Le salariat, permanent ou non, représente près du quart du volume de travail total. Près d'une exploitation sur trois a eu recours à des salariés saisonniers ou occasion-

## Le statut 'exploitation individuelle' est en recul



Sources : Agreste – Recensement agricole 2010 et enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

nels, 57 % des UTA saisonnières étant réalisées en viticulture. Hormis les viti-culteurs, les horticulteurs-maraîchers et les arboriculteurs fruitiers font aussi plus souvent appel à cette main-d'œuvre que les autres agriculteurs. Dans les exploitations individuelles, la participation des membres de la famille est en net recul, leur nombre d'UTA passant de 8 % en 2010 à 4 % en 2016. Le nombre d'UTA par exploitation est quasi stable depuis 2010 avec 1,7 UTA pour l'ensemble des exploitations. Il varie selon les orientations économiques : de 0,8 UTA dans les élevages caprins-ovins et autres herbivores à 2,9 UTA en viticulture. En maraîchage et horticulture, les besoins en main-d'œuvre sont aussi importants avec 2,8 UTA en moyenne.

## L'agriculture biologique dans la région

En 2016, 1 620 exploitations, soit 6 % des exploitations régionales sont engagées en bio ou sont en cours de conversion. Elles exploitent près de 5 % de la superficie agricole régionale, soit 125 000 ha. Si un quart de ces exploitations sont spécialisées en viticulture, elles ne représentent qu'un dixième des structures viticoles. En maraîchage-horticulture, près d'un quart des exploitations sont engagées en agriculture biologique.

Les exploitations bio nécessitent plus de main-d'œuvre que les exploitations en conventionnelle. Ainsi, une ferme bio utilise 2,5 UTA contre 1,6 UTA en conventionnel.

## Les exploitants assurent les deux tiers du travail agricole

	2010	2016	
	Nombre de personnes	UTA	Nombre de personnes
		UTA	
Exploitants, coexploitants et associés	38 306	30 146	35 459
dont salariés	686	561	1 170
Membres de la famille des chefs d'exploitation individuelle	9 268	3 735	4 896
dont salariés	490	351	537
Autres actifs permanents	15 120	10 394	10 459
dont salariés	10 503	8 405	9 512
<b>Ensemble de la main-d'œuvre permanente</b>	<b>62 694</b>	<b>44 275</b>	<b>50 813</b>
<b>dont salariés</b>	<b>12 578</b>	<b>9 977</b>	<b>11 219</b>
Salariés saisonniers ou occasionnels	//	3 922	//
Salariés externes (groupement d'employeurs, ETA, Cuma et autres)	//	460	//
<b>Ensemble de la main-d'œuvre occasionnelle ou externe</b>	<b>//</b>	<b>4 382</b>	<b>//</b>
<b>Ensemble des actifs travaillant sur les exploitations</b>	<b>//</b>	<b>48 657</b>	<b>//</b>
			<b>44 613</b>

Sources : Agreste – Recensement agricole 2010 et enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

# Agreste Bourgogne-Franche-Comté

## Méthodologie

L'enquête sur la structure des exploitations permet de suivre l'évolution structurelle des exploitations agricoles entre deux recensements. Celle de 2016 est la deuxième de la décennie. Environ 60 000 exploitations de France métropolitaine ont été interrogées, dont près de 4 200 en Bourgogne-Franche-Comté. L'enquête porte sur les cultures conduites sur la campagne 2015-2016, les cheptels, la main-d'œuvre, les activités de diversification, les méthodes de production et le devenir des déchets professionnels.

Une exploitation agricole est une unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères, ...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations.

Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : « petite » (moins de 25 000 euros de PBS), « moyenne » (entre 25 000 et 100 000 euros), « grande » (plus de 100 000 euros) voire « très grande » (plus de 250 000 euros).

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est générée par cette production.

Pour les résultats de l'enquête 2016, les coefficients PBS utilisés (dits « coefficients 2013 ») sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2011-2015.

Afin d'étudier l'évolution structurelle des exploitations depuis le recensement de 2010, indépendamment de la revalorisation des prix et rendements, les « coefficients 2013 » ont été appliqués aux résultats du recensement agricole de 2010 (et non les « coefficients 2007 » utilisés pour la diffusion des résultats du recensement et calculés à partir de la moyenne 2005-2009 des prix et rendements). Ce changement de coefficients n'a pas d'impact significatif sur les évolutions à l'exception de la dimension économique. En effet, comme les seuils de dimension économique ne sont pas revalorisés au fil du temps alors que la PBS s'accroît avec l'évolution des prix, l'application des coefficients « 2013 » aux données de 2010 conduit à dénombrer moins de petites exploitations en 2010.

Les actifs permanents non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle, comptés différemment en 2010 et 2016, n'ont pas été comptabilisés dans la main d'œuvre afin de rendre comparables les résultats.

## Pour en savoir plus

Consultez le site internet du SSP : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)  
Onglet « Enquêtes » > Structures des exploitations - recensements

Publication : Agreste Primeur n° 350 – juin 2018 'En 2016, des exploitations moins nombreuses mais plus grandes'

## Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté  
Service Régional de l'Information Statistique et Économique  
4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon cedex  
Tél : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99  
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte  
@agriculture.gouv.fr

Directeur : Vincent Favrichon  
Directeur de la publication : Florent Viprey  
Rédaction : Nadine Viatte  
Composition, Impression : DRAAF/SRISE

Dépôt légal : à parution  
ISSN : 2493-6499  
Prix : 2,50 €  
© Agreste 2018



[www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)